

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2018)
Heft: 5

Artikel: 50 ans dans le champ des contraintes d'acquisition d'armement
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-823397>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le système d'engins guidés sol-air BL 84 Rapier n'est plus à même de protéger nos aérodromes, nos infrastructures ou nos agglomérations. Acquis à l'époque en seulement deux ans -à la suite de ses succès lors de la guerre des Malouines- son remplacement prendra beaucoup plus de temps.

Photo © Forces aériennes.

Armement

50 ans dans le champ des contraintes d'acquisition d'armement

Armasuisse

L'organisation antérieure à armasuisse a été créée il y a 50 ans. Le déploiement d'une organisation d'achat indépendante de l'armée, gérée sur le plan civil, a été déclenché après l'acquisition du *Mirage* dans les années 1960. Bien des choses ont changé depuis. Une rétrospective sur 50 années passionnantes.

En 1961, le Parlement adopte l'achat de 100 avions de combat français du type *Mirage III*. 871 millions de francs suisses sont approuvés à cet effet par le Parlement. Trois ans plus tard, le Conseil fédéral demande un prêt supplémentaire de 356 millions de francs suisses ainsi que 220 millions de francs suisses pour des surcoûts liés à l'inflation. Tant la politique que la collectivité sont prises à plat. Elles n'avaient aucune connaissance de tels surcoûts. Un processus d'armement confus, des bases de décision faisant défaut, des coûts fondés sur des estimations et une gestion lacunaire de projet auront été quelques-uns des motifs entraînant un refus d'entrer en matière et d'autre part à l'origine de la première commission d'enquête parlementaire (CEP).

Du STM au GDA (avant 1968)

Le rapport de la CEP est implacable. Par la suite, un conseiller fédéral ne se présentera plus à sa réélection, le chef de l'Etat-major général démissionne et le commandant des Forces aériennes est démis de ses fonctions. Outre les conséquences personnelles, des modifications organisationnelles sont apportées. Le Service technique militaire (STM) est réorganisé en Groupement de l'armement (GDA), cette démarche soulignant l'importance de l'acquisition d'armement. Font alors partie des modifications les plus importantes :

- la séparation des responsabilités et des compétences entre l'état-major général et l'acquisition d'armement
- la création d'interfaces claires pour toutes les phases d'acquisition
- la nomination d'un directeur général de l'armement,

auquel sont subordonnés la recherche, le développement et l'acquisition de matériel d'armement

l'amélioration de l'organisation des prestations au DMF. Le nouveau GDA se compose désormais d'une direction technique, d'une seconde commerciale et d'une troisième responsable des ateliers militaires. Comme dans le cas du GDA, les chantiers importants et complexes de la nouvelle organisation doivent également être gérés par une propre direction de projet. Un autre pas important entrepris est la première publication en 1971 de directives en matière d'acquisition d'armement. Cette base régit l'équipement de l'armée en phase avec la planification des besoins militaires. Au cours de cette période, on se rend compte qu'en raison de la rareté des ressources financières et industrielles, des développements en propre régie ne sont possibles que dans une mesure restreinte. De tels développements sont suspendus à l'exemple du canon blindé d'artillerie 68 ou un projet de nouveau char de combat n'est pas poursuivi. L'industrie suisse de l'armement - mais aussi ses propres ateliers de construction - devra se limiter à l'avenir à la production de composants et à l'assemblage final de systèmes. En conséquence et afin de contenir les sorties de fonds vers l'étranger, les options de participation nationale lors d'acquisitions à l'étranger sont ancrées dans les directives en matière de politique d'armement.

Trois nouveaux offices de l'armement

Un nouvel ajustement organisationnel du GDA suit en 1983 avec le passage d'une structure fonctionnelle à celle axée sur les produits. Outre les nouveaux services centraux, dont le directeur assume également les fonctions de suppléant du directeur général de l'armement, trois nouveaux offices de l'armement sont créés. L'intégration de la technologie et du domaine commercial ainsi que le regroupement des armes et des munitions renforcent la liberté d'action des directions. Le GDA travaillera dans

cette structure de 1968 jusqu'en 1995, réalisant durant cette période des acquisitions importantes, par exemple les obusiers blindés M 109 (RP, 68, 74, 79), le char de combat *Leopard 2* (RP84), le chasseur de chars TOW (RP 86), le *Tiger F-5 E/F* (76 RP et RP 80) ou le *Rapier* (RP 80). Le prochain tournant suit au milieu des années 1990. Au cours des années précédentes, le mur de Berlin était tombé et avec l'effondrement de l'Union soviétique et la dissolution du pacte de Varsovie, la situation sécuritaire en Europe était transfigurée. L'armée suisse cède le pas à l'Armée 95, ses effectifs étant radicalement réduits et de nombreux systèmes plus anciens abandonnés.

Du GDA (1968) à sa nouvelle formule (1995)

Parallèlement à la Réforme Armée 95 se déroule le projet de réforme du DMF affectant également le GDA. La dénomination alémanique GRD (GDA en français) est rebaptisée en GR. À la place des trois offices de l'armement d'alors, trois nouveaux offices fédéraux sont mis sur pied, à savoir l'Office fédéral des systèmes d'armes des Forces aériennes et des systèmes de commandement (OFSAFASC), l'Office fédéral des systèmes d'armes et des munitions (OFSARM) ainsi que l'Office fédéral du matériel d'armée et des constructions (OFGMAC). Le changement le plus important veut que la gestion économique et le contrôle des systèmes acquis par l'armée tout au long de leur existence relèvent désormais du domaine de l'acquisition. Mais pas seulement les acquisitions du GDA sont concernées. Le potentiel industriel du DMF est également passé à la loupe. L'un des objectifs de la nouvelle structure est en effet d'aligner le propre potentiel industriel pour répondre aux besoins de l'Armée 95.

Ancrage régional

Cette tâche devrait être mise en œuvre de manière économique et en respectant les coûts et, sur un autre volet, tenir compte des racines régionales des exploitations. Ce n'est pas chose aisée, car les structures très décentralisées en place jusqu'alors étaient adaptées à la période de la guerre froide et à la menace de l'époque et avaient connu une croissance historique. Les doubles emplois dans les exploitations ne sont pas rares. Leur analyse conduit entre autres à un ajustement des processus de maintenance. Des centres de compétences pour le matériel (CCM) sont créés pour assurer l'entretien éloigné de la troupe. Au total, quatre CCM sont créés sous la direction du GDA. L'Entreprise suisse d'aéronautique et de système (SF), l'Entreprise suisse de munitions (SM), l'Entreprise suisse pour les systèmes d'arme (SW) et l'Entreprise suisse d'électronique (SE) voient le jour. Les quatre organisations regroupées au sein de l'office fédéral de la production d'armements (OFPRAR) restent subordonnées au directeur général de l'armement. La rationalisation des exploitations entraîne la fermeture de 35 sites. Avant même le tournant du millénaire, le Conseil fédéral adopte les principes révisés de la politique d'armement à la fin de 1996. Il y est précisé que les développements propres financés par le DMF constituent l'exception et que le glissement vers la participation industrielle est d'une grande importance.



Du GDA à armasuisse (2003)

Un nouvel ajustement de la structure organisationnelle suit dans le cadre des modifications apportées à la forme juridique d'autres entreprises publiques telles que les PTT en « Swisscom » et « La Poste ». Avec un message correspondant en avril 1997, les bases sont posées pour s'attaquer dans les années suivantes au détachement des entreprises d'armement de la Confédération. Les quatre unités de production sont reprises par RUAG créée en 1998: le GDA n'a dès lors plus de propres entreprises industrielles. D'autres changements sont apportés avec la subordination de l'Office fédéral de topographie (swisstopo) au GDA en 2001 ainsi que le passage du Laboratoire de Spiez en 2003 du GDA à l'Office fédéral pour la protection de la population.

amasuisse de 2004 à 2018

Au début de 2004, le GDA devient la nouvelle armasuisse. D'autres ajustements structurels suivront jusqu'à l'année anniversaire 2018. En 2010, les offices fédéraux sont dissous et transférés dans quatre nouveaux domaines de compétences chargés des acquisitions. Sciences et technologie et armasuisse Immobilier restent les mêmes avec peu de changement. Nouveau dans cette structure: en matière d'acquisitions, les domaines de compétences sont organisés en fonction des capacités terrestres ou aéronautiques. Il est décidé en 2014 que swisstopo fonctionne en tant que propre domaine départemental. Le Groupement de l'armement devient l'Office fédéral de l'armement (amasuisse).

amasuisse après 2018

Des projets décisifs s'annoncent pour les années à venir: le renouvellement complet des grands systèmes importants de la 3^e dimension est imminent avec le coup de départ pour Air2030. De même, les télécommunications de l'armée, le renouvellement prochain de divers systèmes lourds de l'armée ainsi que d'autres projets technologiques, d'acquisitions et immobiliers solliciteront armasuisse en tant qu'organisation. Dans un environnement social et politique exigeant, armasuisse continuera à faire son travail au profit de notre armée et des autres parties prenantes. Pour une Suisse sûre.